

La police et la gendarmerie nationale pour protéger le personnel médical

Les pouvoirs publics décident de lutter avec fermeté contre le phénomène de la violence contre les employés des établissements publics de santé.

Des textes de loi spécifiques seront promulgués prochainement, pour offrir un cadre sécurisé au personnel médical, a annoncé ce mardi dans un communiqué le Premier ministre.

En plus des textes de loi spécifiques demandés par le président de la République, des instructions ont été données à la Directeur générale de la sûreté nationale et au commandant de la Gendarmerie nationale prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'application stricte de la loi et la mise en œuvre immédiate des sanctions les plus sévères à l'encontre des auteurs des violences dans les établissements de santé publique.

En clair, des policiers et des gendarmes seront déployés dans les établissements de santé publique.

Le recours à la force publique a été décidé suite à la multiplication des actes de violence verbale et physique contre les employés du secteur de la santé publique.

Depuis le début du mois, des actes de violences d'extrême gravité ont été signalés à Bouira, Sidi Aissa, Thénia, Biskra et Constantine.